



POLICY 18.1

TERMS OF REFERENCE

EXECUTIVE COMMITTEE

Approved by NC June 2020

POLITIQUE 18.1

MANDAT

COMITÉ EXÉCUTIF

Approuvé par le CN juin 2020

NATIONAL PRESIDENT	
Position Summary	As Chief Officer of the Army Cadet League of Canada (ALCL), the National President is the overall supervisor over all affairs of the ALCL.
General Duties and Responsibilities	<ul style="list-style-type: none"> • Preside over all meetings of the Board, National Council and the Executive Committee; • Represent the ALCL at National Cadet Council and Cadet Program Management Committee meetings and maintain positive relations with the Vice-Chief of Defence Staff, Commanders of the Canadian Army and National Cadet & Junior Canadian Rangers Support Group; • Represent the ALCL at major events involving ALCL and Army Cadet program partners; • Maintain liaison with the National Presidents of the Navy League of Canada and Air Cadet League; and • Ensure that national policies, approved by the Board, are carried out.
Responsible To	The National President is responsible to the ALCL membership, through the Board of Directors
Restrictions	The National President shall not be an ALCL Branch Officer or Board member.

PRÉSIDENT NATIONAL	
Sommaire du poste	En tant que dirigeant principal de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC), le président national est le superviseur de toutes les affaires de la LCAC
Devoirs et responsabilités générales	<ul style="list-style-type: none"> • Préside toutes les réunions du Conseil, du Conseil national et du Comité exécutif; • Représente la LCAC au Conseil national des cadets, aux réunions du Comité de gestion du programme des cadets et maintien des relations fructueuses avec le Vice-chef de l'état-major de la Défense, les commandants de l'Armée canadienne et du Groupe de soutien national des cadets et de rangers juniors; • Représente la LCAC aux activités importantes auxquelles participent les partenaires de la LCAC et du programme des cadets; • Entretient une liaison avec les présidents nationaux de la Ligue navale du Canada et la Ligue des cadets de l'Air; • S'assure que les politiques, approuvées par le Conseil sont mises en œuvre.
Reditio de compte	Le président national doit rendre des comptes aux membres de la LCAC, par l'entremise du Conseil d'administration.
Restrictions	Le président national ne devra pas être un officier d'une division de la LCAC ou un membre du Conseil.



EXECUTIVE VICE-PRESIDENT	
Position Summary	The National Executive Vice-President (X-VP) is often viewed as the ACLC second-in-command. The National X-VP fulfills the role of National President when required and assists in providing longer-term direction for the ACLC.
General Duties and Responsibilities	<ul style="list-style-type: none"> • Preside over the development, maintenance and review of the ACLC Strategic Plan; • Maintain liaison with the National Executive Vice-Presidents of the Navy League of Canada and the Air Cadet League; • Represent the ACLC, when required, at major events involving ACLC and Army Cadet program partners; • Responsible for the overall coordination of ACLC Standing Committees; • Fulfill, when required, the duties and responsibilities of the National President; and • Any other duties and responsibilities as detailed by the National President.
Responsible To	The National Executive Vice-President is responsible to the National Board through the National President.
Restrictions	The National Executive Vice-President shall not be an ACLC Branch Officer or Board member.

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF	
Sommaire du poste	Le vice-président exécutif est souvent perçu comme le commandant en second de la LCAC. Il remplit le rôle de président national au besoin et contribue à l'orientation à long terme de la LCAC.
Devoirs et responsabilités générales	<ul style="list-style-type: none"> • Préside à l'élaboration, au maintien et à l'examen du plan stratégique de la LCAC; • Entretient une liaison avec les vice-présidents exécutifs nationaux de la Ligue navale du Canada et la Ligue des cadets de l'Air; • Représente au besoin la LCAC aux activités importantes auxquelles participent les partenaires de la LCAC et du programme des cadets; • Responsable de la coordination générale des comités permanents de la LCAC; • Remplace, au besoin, le président national; • Tous autres devoirs et responsabilités qui lui sont confiés par le président national
Reddition de compte	Le vice-président national exécutif doit rendre des comptes au Conseil par l'entremise du président national.
Restrictions	Le vice-président national exécutif ne doit pas être un officier d'une division de la LCAC ou un membre du Conseil.



VICE-PRESIDENT OF MEMBERSHIP	
Position Summary	The National Vice-President of Membership represents the interests of the individual members and volunteers within the ACLC. The VP Membership works in concert with the Vice-President At-Large in the coordination of Standing Committees.
General Duties and Responsibilities	<ul style="list-style-type: none"> • Preside over the development, maintenance and review of all policies that affect membership; • Responsible for the national membership roll; • Responsible for the recruitment and succession planning of Members At-Large; • In cooperation with the Past President, shall assist in the recruitment of ACLC Directors At-Large; • Represent the concerns and interests of national members at all meetings; and • Any other duties and responsibilities as detailed by the National President.
Responsible To	The National Vice-President of Membership is responsible to the National Board, through the National President.
Restrictions	The National Vice-President of Membership shall not be an ACLC Branch Officer, other than as serving Past President.

VICE-PRÉSIDENT AUX MEMBRES	
Sommaire du poste	Le vice-président aux membres national représente les intérêts des membres et des bénévoles de la LCAC. De concert avec le vice-président extraordinaire à coordination des comités permanents de la Ligue.
Devoirs et responsabilités générales	<ul style="list-style-type: none"> • Préside à l'élaboration, au maintien et à l'examen de toutes les politiques qui touchent les membres; • Responsable de l'effectif national; • Responsable du recrutement et de la planification de la relève des membres extraordinaires; • En coopération avec le président sortant, contribue au recrutement des administrateurs extraordinaires de la LCAC; • Représente les préoccupations et les intérêts des membres nationaux à toutes les réunions; • Tous autres devoirs et responsabilités qui lui sont confiés par le président national.
Reddition de compte	Le vice-président national aux membres doit rendre des comptes au Conseil par l'entremise du président national.
Restrictions	Le vice-président national aux membres ne doit pas être un officier d'une division de la LCAC autre que servir en tant que président sortant.



VICE-PRESIDENT AT-LARGE	
Position Summary	The Vice-President At-Large represents the interests of support to the Army Cadet Program within the ACLC. The Vice President At-Large works in concert with the Vice-President of Membership in coordination of Standing Committees.
General Duties and Responsibilities	<ul style="list-style-type: none"> • Responsible for ACLC and Army Cadet Program support advocacy; • In cooperation with the Executive Vice-President, is responsible for the coordination of Standing Committees relating to support to the Army Cadet Program such as Biathlon, Marksmanship, Music, Expedition and other Advanced Training as required; • Represent, where feasible, the ACLC at national competitions; • Preside over the development, maintenance and review of all policies that affect support to the Army Cadet Program; • Develop, maintain and review ACLC national support to national activities of the Army Cadet Program; and • Any other duties and responsibilities as detailed by the National President.
Responsible To	The National President At-Large is responsible to the National Board through the National President.
Restrictions	The National Vice-President At-Large shall not be an ACLC Branch Officer other than as serving Past President.

VICE-PRÉSIDENT EXTRAORDINAIRE	
Sommaire du poste	Le vice-président extraordinaire représente les intérêts du soutien au programme des cadets de l'Armée au sein de la LCAC. Il travaille de concert avec le vice-président aux membres à la coordination des comités permanents.
Devoirs et responsabilités générales	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable pour les efforts de représentation de la LCAC et du programme des cadets de l'Armée; • De concert avec le vice-président exécutif, est responsable de la coordination des comités permanents relatifs au soutien du programme des cadets de l'Armée comme le biathlon, le tir de précision, la musique, les expéditions et autre entraînement avancé; • Lorsque c'est possible, représente la LCAC aux compétitions nationales; • Préside à l'élaboration, au maintien et à l'examen de toutes les politiques qui touchent le soutien au programme des cadets de l'armée; • Élabore, maintient et examine le soutien national de la LCAC à l'égard des activités nationales du programme des cadets de l'Armée; • Tous autres devoirs et responsabilités qui lui sont confiés par le président national.
Reddition de compte	Le vice-président national extraordinaire doit rendre des comptes au Conseil par l'entremise du président national.
Restrictions	Le vice-président national extraordinaire ne doit pas être un officier d'une division de la LCAC autre que servir en tant que président sortant.



NATIONAL TREASURER	
Position Summary	The National Treasurer is the Chief Financial Officer of the ACLC, as such, the Treasurer is responsible for the overall financial accounting and reporting of the ACLC.
General Duties and Responsibilities	<ul style="list-style-type: none"> • Responsible for accurate accounting of all revenue, expenditures and investments of the ACLC; • Responsible for ensuring that all returns to relevant organizations are completed; • Responsible for reporting of the current financial position of the ACLC at all meetings of the ACLC; • Responsible for the development and maintenance, in cooperation with the ACLC Finance & Audit Committee, a budget for the succeeding fiscal year and projected five-year fiscal plan; • Is a sitting member of the ACLC Finance & Audit Committee; and • Any other duties as detailed by the National President.
Responsible To	The National Treasurer is responsible to the National Board through the National President.
Restrictions	The National Treasurer shall not be an ACLC Branch Officer or Board member.

TRÉSORIER NATIONAL	
Sommaire du poste	Le trésorier national est le directeur financier de la LCAC et en cette capacité, il est responsable de la comptabilité générale et des rapports financiers de la LCAC.
Devoirs et responsabilités générales	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de l'exactitude de la comptabilité des recettes, des dépenses et des investissements de la LCAC; • Responsable de s'assurer que toutes les déclarations des organisations pertinentes sont effectuées; • Responsable de faire rapport de la position financière actuelle de la LCAC à toutes les réunions de celle-ci; • Responsable de l'élaboration et du maintien, en collaboration avec le comité des finances et de l'audit, du budget pour l'année financière suivante et du plan financier quinquennal; • Membre permanent du comité des finances et de l'audit de la LCAC; • Tous autres devoirs qui lui sont confiés par le président national.
Reddition de compte	Le trésorier national doit rendre des comptes au Conseil par l'entremise du président national.
Restrictions	Le trésorier national ne doit pas être un officier d'une division de la LCAC ou un membre du Conseil.



NATIONAL SECRETARY (Appointment)	
Position Summary	The National Secretary ensures that proper records of League affairs are kept. The National Executive Director is the appointed National Secretary.
General Duties and Responsibilities	<ul style="list-style-type: none"> • Responsible for maintenance of accurate records of proceedings of all ACLC meetings; • Responsible for the publishing of all approved records of proceedings, resolutions and decisions of meetings of membership, the Board, National Council and the Executive Committee; • Responsible for the distribution of all officer and committee annual reports to the Board and, if required, membership; • Assist the Past President with the conducting of elections; • Responsible for the Official Seal of the ACLC; and • Any other duties as detailed by the National President.
Responsible To	The National Secretary is responsible to the National Board through the National President.
Restrictions	As the National Executive Director is appointed as National Secretary, the National Secretary may not be a member, director or officer of an ACLC Branch.

SECRÉTAIRE NATIONAL (nomination)	
Sommaire du poste	Le secrétaire national s'assure que tous les dossiers de la Ligue sont gardés en bon ordre. Le directeur exécutif national est nommé secrétaire national.
Devoirs et responsabilités générales	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de l'exactitude des procès-verbaux de toutes les réunions de la LCAC; • Responsable de la publication de tous les procès-verbaux, résolutions et décisions approuvés des réunions des membres, du Conseil, du Conseil national et du comité exécutif; • Responsable de la distribution de tous les rapports annuels des officiers et des comités au Conseil et le cas échéant aux membres; • Aide le président sortant à organiser et à diriger les élections; • Responsable du sceau officiel de la LCAC; • Tous autres devoirs qui lui sont confiés par le président national.
Reddition de compte	Le secrétaire national doit rendre des comptes au Conseil par l'entremise du président national.
Restrictions	Comme le directeur exécutif national est nommé comme secrétaire national, celui-ci ne peut pas être un membre, un administrateur ou un officier d'une division de la LCAC.



PAST PRESIDENT (Appointment)	
Position Summary	The National Past President ensures continuity during governance transition and organizational changes. The National Past President often serves as mentor and advisor to the National President.
General Duties and Responsibilities	<ul style="list-style-type: none"> • Responsible for ensuring continuity, and easing the transition during governance transitions; • Advising the National President, as required, on the interpretation of By-Laws and policies to ensure consistency; • Responsible for the recruitment and succession planning of ACLC Directors and Officers; • Shall chair the Nominating Committee and supervise all elections; and • Any other duties and responsibilities as detailed by the National President.
Responsible To	The National Past President is responsible to the Board of Directors, through the National President.
Restrictions	None.

PRÉSIDENT SORTANT (nomination)	
Sommaire du poste	Le président sortant national assure la continuité durant les périodes de transition de gouvernance et les changements organisationnels. Il sert de mentor et de conseiller au président national.
Devoirs et responsabilités générales	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable d'assurer la continuité et de faciliter la transition durant les périodes de transition de gouvernance; • Avise le président national, au besoin, sur l'interprétation des règlements et des politiques afin de maintenir la cohérence; • Responsable du recrutement et de la planification de la relève des administrateurs et des officiers de la LCAC; • Préside de comité de nomination et supervise les élections; • Tous autres devoirs et responsabilités qui lui sont confiés par le président national.
Reddition de compte	Le président sortant national doit rendre de comptes au Conseil d'administration, par l'entremise du président national.
Restrictions	Aucune



COLONEL COMMANDANT (Appointed)	
Position Summary	The Colonel Commandant of the Royal Canadian Army Cadets is the Army Cadet voice on the National Board of Directors and is an active member of the Executive Committee and National Council.
General Duties and Responsibilities	<ul style="list-style-type: none"> • Represents the concerns of the Army Cadet Program and the Army Cadets themselves; • Assists the Past President, as an impartial member, with the conduct of the elections; • Represents Army Cadets as a sitting member of the National Honours & Awards Committee; and • Other duties as requested by the National President that shall not be inconsistent with his/her duties as an Honorary.
Responsible To	The Colonel Commandant is responsible to the Vice Chief of the Defence Staff and works in partnership with the Commander National Cadet & Junior Ranger Support Group for administrative support.
Restrictions	None.

COLONEL COMMANDANT (nommé)	
Sommaire du poste	Le Colonel Commandant des cadets royaux de l'Armée canadienne est la voix des cadets de l'Armée au Conseil national d'administration et est un membre actif du comité exécutif et du Conseil national.
Devoirs et responsabilités générales	<ul style="list-style-type: none"> • Représente les préoccupations du programme des cadets de l'Armée et des cadets eux-mêmes; • Aide le président sortant, en tant que membre impartial à diriger les élections; • Représente les cadets de l'Armée comme membre permanent du Comité des prix et titres honorifiques; • Autres devoirs confiés par le président national qui sont compatibles avec ceux de membre honoraire.
Reddition de compte	Le Colonel Commandant est redevable au vice-chef de la Défense et travaille en partenariat avec le commandant du Groupe national de soutien des cadets et des rangers juniors
Restrictions	Aucune



SOLICITOR (Appointment)	
Position Summary	The National Solicitor is the Board of Director's legal advisor.
General Duties and Responsibilities	<ul style="list-style-type: none"> • Advises the Board of Directors, National Council and Executive Committee on all legal matters as they may pertain to By-Laws and policies; • Provides preliminary legal advice, when required, relating to possible criminal and/or civil matters; • Ensures the proper conduct of elections; and • Any other duties as detailed by the National President.
Responsible To	The National Solicitor is responsible to the Board of Directors, through the National President.
Restrictions	Must be a practicing attorney, licensed to practice in Canada.

PROCUREUR (nomination)	
Sommaire du poste	Le procureur national est le conseiller juridique du Conseil d'administration.
Devoirs et responsabilités générales	<ul style="list-style-type: none"> • Conseille le Conseil d'administration, le Conseil national et le comité exécutif sur toutes les questions juridiques relatives aux règlements et aux politiques; • Offre des conseils juridiques préliminaire, au besoin, relatifs aux questions criminelles ou civiles potentielles; • S'assure du bon déroulement des élections; • Tous autres devoirs qui lui sont confiés par le président national.
Reddition de compte	Le procureur national rend des comptes au Conseil d'administration par l'entremise du président national.
Restrictions	Doit être un avocat pratiquant, autorisé à pratiquer le droit au Canada.



ADVISOR – CANADIAN ARMY (Appointment)	
Position Summary	The Advisor – Canadian Army is the direct liaison between the Commander of the Canadian Army (CCA) and the Army Cadet League of Canada. The Advisor often brings clarity on military related issues that often impact the Army Cadet Program.
General Duties and Responsibilities	<ul style="list-style-type: none"> • As detailed by the CCA; and • Other duties as requested by the National President that shall not be inconsistent with the CCA's wishes.
Responsible To	The Advisor – Canadian Army is responsible to the Commander of the Canadian Army.
Restrictions	None

CONSEILLER – ARMÉE CANADIENNE (nomination)	
Sommaire du poste	Le conseiller – Armée canadienne assure la liaison directe entre le commandant de l'Armée canadienne et la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. Le Conseiller est souvent appelé à clarifier les enjeux de matière militaire qui touchent souvent le programme des cadets de l'Armée.
Devoirs et responsabilités générales	<ul style="list-style-type: none"> • Comme confiés par le commandant de l'Armée canadienne; • Autres devoirs tels que demandés par le président national qui sont compatibles avec les désirs du commandant de l'Armée canadienne.
Reddition de compte	Le conseiller – Armée canadienne doit rendre des comptes au commandant de l'Armée canadienne.
Restrictions	Aucune